



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2013

Présents : Alexandra Ardiet, Daniel Bobillier, Michelle Dodane, Gilles Dumas, Bernard Grappey, François Léchailler, Maryse Millet, Patrick Modica, Paulina Requena, Thérèse Robert, Christophe Simon, Jean Simondon, Florent Vallot

1 - Pour le **renouvellement des membres du bureau de l'association foncière**, la chambre d'agriculture a retenu : Jean-Pierre Genilloux, Jeannine Robert, Jean-Pierre Hugot et Jean-François Jannin. La commune décide quant à elle de retenir : Charles Coulet, Roger Dach, Colette Vernier et Denise Genilloux.

2 - Le conseil municipal décide de renouveler son partenariat avec la CAGB pour la **commande de sel de déneigement** dans le but de profiter de tarifs préférentiels.

3 - Suite au **remplacement de la porte de la cabane de chasse** qui avait été vandalisée, la société d'assurance Groupama rembourse à la commune la somme de 743,85 euros.

4 - Étant donné le nombre de grumiers et de camions de bois de chauffage qui traversent notre commune et détériorent nos chaussées, le conseil demande à madame le maire de prendre un **arrêté interdisant aux véhicules de plus de 20 tonnes de circuler dans le centre de notre village** (sauf services publics et entreprises riveraines).

5 - Questions diverses

Une modification est apportée au budget assainissement afin de permettre la pose de trois regards qui avaient été oubliés lors des travaux de mise en séparatif des réseaux en 2007.

Dans la mesure où, au niveau des organismes de coopération intercommunale, la réforme des collectivités locales n'entraîne aucune modification pour la commune de Gennes (1 représentant à la CAGB) et aucun changement au niveau de la répartition entre la ville de Besançon (40 % des postes du conseil de communauté) et les autres communes de la CAGB (60 %), le conseil municipal approuve cette proposition, ainsi que les nouveaux statuts de la CAGB qui découlent de cette loi.

Le conseil décide d'octroyer une subvention de 100 euros à l'association « les virades de l'espoir ».

Un exercice de sécurité civile aura lieu le vendredi 28 juin au dépôt pétrolier. A cette occasion, la sirène du dépôt d'hydrocarbures sonnera ; ne soyez pas surpris.

L'association « familles rurales » a tenu son assemblée générale. Elle a remercié la commune pour la mise à disposition de ses infrastructures (38 heures par semaine). Le nombre d'adhérents étant en constante augmentation, l'association se félicite de sa bonne santé.

Les panneaux installés dans la rue de Besançon indiquant les priorités au niveau du rétrécissement de la chaussée ont été inversés par mégarde. La priorité sera en effet donnée aux véhicules **montant** la rue et non l'inverse comme signalé en ce moment. Il en sera de même rue de la Côte de Joux.

Nous tenons à vous préciser que l'ensemble des trottoirs, qui sont propriété communale, seront refaits en « bi-couche » et non en enrobé.

La boîte aux lettres de la Poste a été déplacée sous le petit abri rue du Lavoir (vers l'ancienne fromagerie). Ce sera son emplacement définitif.

Suite à une demande de l'ACCA de Gennes, la commune décide de prendre en charge l'achat de la peinture qui servira à la réfection de la cabane de chasse.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide d'augmenter la participation financière des familles pour le site pilote de l'école. Le montant sera dorénavant de 10 euros par trimestre et par enfant. Il est également décidé qu'une garderie (payante) sera proposée le mercredi matin de 7h30 à 8h50.

L'organisation de la semaine scolaire proposée par la commune a été acceptée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Les familles recevront une information sur la future rentrée prochainement.

Nous vous rappelons qu'un centre aéré sera organisé par la commune du 19 au 30 août 2013.

Le barbecue de l'école aura lieu le vendredi 5 juillet à l'école à partir de 18h00.

Une conférence de presse de « RézoSaône » a eu lieu dans notre commune. En partenariat avec la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), ce mouvement demande aux autorités de revoir leurs positions sur les disparités qui existent sur notre territoire au niveau du coût des transports scolaire pour les familles. En effet certains collégiens, hors Grand Besançon, bénéficient de la gratuité, alors que ceux qui habitent les communes de la CAGB ont vu les tarifs flamber cette année.

RézoSaône et la FCPE ont prévu de rencontrer les élus du Grand Besançon responsables des transports.

Affaire à suivre...

Une étude est en cours pour remplacer une partie des lampadaires du village (moins consommateurs d'énergie). La réalisation des travaux pourra bénéficier d'une subvention de l'ordre de 45 % par le syndicat d'électricité du Doubs.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 27 juin à 20h00

Secrétaire de séance : Florent Vallot

Informations diverses

En cas de problème avec les deux ânes de l'école, vous pourrez désormais contacter messieurs François Guillaume (03 81 55 90 59 / 06 15 20 28 52) ou Fabrice Jallon (03 81 55 91 99 / 06 82 79 45 26) qui, au titre de l'association des Galopins de Gennes, ont en charge la responsabilité de Gennie et Galopin.

Il est rappelé à tous les propriétaires de chiens que la divagation de leur animal est interdite.

En raison de problèmes rencontrés ces dernières semaines, il sera dorénavant fait appel à la gendarmerie dès qu'un chien déambulant seul dans les rues du village sera signalé en mairie.

Les beaux jours reviennent et les travaux de bricolage extérieur et de jardinage deviennent plus fréquents. Il est rappelé que lorsque ceux-ci sont réalisés à l'aide d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

GENNES

Dimanche
1^{er} septembre

Marche gourmande

8^e édition

Organisée par le Relais Paroissial et le Comité des Fêtes



Départ tous les $\frac{1}{4}$ h entre 11h00 et 13h00.

Marche de 10 km environ comprenant 6 haltes culinaires

Verre gravé offert

Menu

Apéritif

Soupe aux pois

Jambon persillé

Coq au vin

Fromages

Poire au vin

Tarifs

Enfants jusqu'à 6 ans : **gratuit**

Enfants de 7 à 12 ans : **10 €**

Adultes et enfants à partir de

13 ans : **19 €**

Renseignements et réservations dès à présent et jusqu'au 18 août 2013

au 03 81 55 71 97

(ATTENTION : places limitées)